

Rally 2006

Les guêpes de la Galaure organise son rally entre les clubs et propriétaires de scooters anciens, le 11 et 12 septembre 2006 en partenariat avec le village de CHÂTEAUNEUF DE GALAURE (26 DROME)

Cette manifestation est ouverte aux propriétaires de scooters de toutes marques et à leurs accompagnateurs(trices), qui auront rempli le formulaire d'inscription valant adhésion au règlement ci-dessous et satisferont aux conditions énoncées.

Le forfait, par participant, pour les deux jours est fixé à 45 Euros et comprend l'ensemble du programme résumé.

PROGRAMME :

Samedi 09 septembre 2006

Camion pizza présent au camping samedi midi

Ou kebab dans village (à votre charge)

(Vous pouvez arriver le matin)

- * 13h00 Accueil des premiers participants.
- * 14h00-16h30 : rally surprise
- * 17h00 Animations: gymkhana, jeux....
- * 19H00 : apéro* suivi d'un MECHOUI
- * Soirée

Dimanche 10 septembre 2006

* 8H00-9h30 Petit déjeuner.

* 10h00 Départ pour une balade touristique.

* 11h30 Apéro* dans le village de CHÂTEAUNEUF de GALAURE.

- * 12h30 Repas : PAELLA géante
- * 16h00 Remise des récompenses.
- * 17h00 fin de la manifestation

le RALLY de
CHATEAUNEUF de GALAURE (26)
c'est le 9 et le 10 septembre 2006

départ 1	kit PINOLASSI 2 aller tout droit en 6	panne d'essence 3	3
PARTY 14	impossible de dormir la soirée bat son plein... retour en 14 15	café, café, café... direct en 19 16	4
Méchooui 13	une VESPA V5A à gagner à la TOMBOLA 21	re A-P-E-R-O 18	6
A-P-E-R-O 12	Remise des PRIX 20	PAËLLA GIGANTE 19	7
GYMKANA 11	un cable de cassé... 10	Kamion PIZZA 8	8

bienvenue à CHATEAUNEUF de GALAURE dodo+miammiam +apero=15€

plantage de TENTE oubliée les sardines... retourne en 1 7

sur place

prêt pour l'apéro saute au 12

Les GUÊPES de la GALAURE

paf : 45 € = camping + apéro + repas

infos : 04.75.68.68.17 org : Les GUÊPES de la GALAURE

<http://lesguepesdelagalaure.free.fr/>

BULLETIN D'INSCRIPTION :

Impérativement avant le 26/08/06

Je certifie prendre inscription(s) à la participation

Au rally du 09 et 10 septembre 2006 organisé par les Guêpes de la Galaure.

Je m'engage à respecter les conditions d'admission à la manifestation (permis de conduire, assurances, casque, véhicule conforme et en bon état, etc....) et avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Je joins en règlement la somme de :

45 Euros X Inscription(s) = €

Enfant (-10ans) gratuit

Enfant (+10ans) = 10 € 10 Euros X = €

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : les guêpes de la Galaure

Nom du conducteur(trice) :

adresse

Tél.:

e.mail :

Nom(s), adresse(s)

Du (de la ou des) passager (e) (s) ou accompagnateur (trices) (s) :

Marque, modèle et année du scooter :

Club représenté :

Signature :

NOTA : Remplir une fiche par scooter, faire au besoin des photocopies de ce bon.

CONTACTS :

Frédérique : 04.75.68.68.17

Jean marc : 04.74.29.73.60

Boulangerie- pâtisserie

Fahy

26330 Châteauneuf de Galaure

Boucherie

FRESSENET

26330 Châteauneuf de Galaure

Tabac – Presse- Librairie – Papeterie

FOSSE

26330 Châteauneuf de Galaure

Cycles MAUBLANC

38150 ROUSSILLON

04 74 86 24 24



70' SCOOTER pièces
la fabrique

26330 Chateauneuf de Galaure

tél/fax: 04.75.68.68.17

www.seventies-scooter.com

Bar de la Mairie

26330 Châteauneuf de Galaure



Alimentation

26330 Châteauneuf de Galaure

J –PELEC

Electricité générale

38550 st Maurice l'exil

04/74/86/25/75

Antalya kebab

04 75 23 50 83

26330 Châteauneuf de Galaure

ROCHETTE BOIS

Négoce bois

38150 Salaise sur Sanne

Fourniture et outillage

J. LEDENT

26330 Châteauneuf de Galaure



26330 Châteauneuf de Galaure

04/75/68/68/17

SEDES CREATION

Sellier garnisseur

38550 St Maurice l'exil

04/74/86/36/15

TABAC MARIE

69000 LYON

B- ELEC

Electricité générale

38550 péage du Roussillon

04/74/86/25/75

PEREZ

Maçonnerie

69560 sainte Colombe

04/74/53/03/42

CREDIT AGRICOLE

CENTRE EST

CREDIT AGRICOLE

SUD RHONE ALPES

RÈGLEMENT :

Les scooters, leurs conducteurs et passagers devront être régulièrement assurés et être conforme au code de la route.

Les participants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs, les lois et

Règlements publics et notamment les règles de circulation (code de la route).

Le port du casque est obligatoire lors des balades.

Les dommages éventuels aux bâtiments et matériels mis à leur disposition seront à leurs charges.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité civile ou pénale pour tout accident pouvant arriver aux participants, avant, pendant ou après le rassemblement.

Avec l'inscription, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter intégralement, déchargeant les guêpes de la Galaure, les organisateurs et collaborateurs de cette manifestation, de toute responsabilité directe ou indirecte.

Les organisateurs se réservent le droit, si nécessaire. D'apporter des modifications au programme.

** L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.*